



Communiqué de la CNDH

=====

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a suivi avec intérêt le discours du Chef de l'Etat à la nation le 1^{er} avril 2020 par lequel il a renforcé les mesures pour faire barrière à la propagation de la pandémie à coronavirus dans notre pays.

Dans une correspondance en date du 24 mars 2020, la CNDH avait fait des recommandations au gouvernement et au coordonnateur national de la riposte à la pandémie à coronavirus en vue de limiter la propagation de la pandémie. Il s'agissait, entre autres, de renforcer les mesures barrières, de recourir à la remise des peines au profit des condamnés en fin de peine et de créer à l'intérieur du pays des centres de référencement des cas de COVID-19.

La CNDH salue ainsi l'ensemble des mesures annoncées qui prennent en compte certaines de ses recommandations et se réjouit de ce que les efforts consentis dans le cadre de la solidarité nationale iront surtout en faveur des couches « **les plus démunie, les plus faibles, les plus défavorisées** » de la population. Elle se félicite particulièrement de la décision du Président de la République d'accorder une remise de peine à 1048 détenus aux fins de désengorger les prisons et éviter la propagation du COVID-19 en milieu carcéral.

La Commission, dans son rôle consultatif, reste aux côtés du gouvernement pour observer la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire. Elle lui fera régulièrement ses observations et recommandations sur l'application de cette mesure dans le respect des droits de l'homme.

La CNDH invite l'ensemble de la population à respecter scrupuleusement toutes les mesures prises et à éviter de discriminer et de stigmatiser les victimes du COVID 19 et leurs familles.

Elle exhorte par ailleurs la force spéciale anti-pandémie chargée de veiller au respect des décisions prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, à accomplir sa mission avec professionnalisme et dans le respect de la dignité humaine.

Le combat contre le COVID-19, c'est l'affaire de nous tous.

Fait à Lomé, le 02 avril 2020

Le Président

Nakpa POLO

